

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**BRUGES - ZAC Fieuzal - Ilot B - Chemin de Bacchus - Cession d'un terrain
communautaire à la Société Pâtisserie Antoine - Décisions**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Sébastien ANTOINE, représentant la Société Pâtisserie Antoine dont le siège social est à Bordeaux, 19 Cours Portal, qui désire acquérir un terrain d'environ 3 245 m² situé chemin de Bacchus, dans le périmètre de l'Ilot B de la ZAC Fieuzal à Bruges.

La Pâtisserie Antoine, fleuron de l'artisanat de bouche de l'agglomération bordelaise, a subi en novembre 2009 un très important sinistre ayant entraîné la destruction de la totalité de ses locaux commerciaux et de production et la mise au chômage technique des 23 employés de la société. Pour cette raison, Monsieur Sébastien ANTOINE a sollicité de notre Etablissement Public la possibilité d'acquérir un terrain sur le territoire de la ZAC Fieuzal, à Bruges, afin de pouvoir redémarrer son activité.

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment en R+1 d'environ 1 050 m² destiné à l'accueil des locaux techniques et commerciaux de l'entreprise. L'immeuble comprendra notamment 660 m² d'ateliers, de laboratoires et de zone de stockage en rez-de-chaussée et 350 m² de laboratoires, de bureaux et de locaux sociaux à l'étage. L'ensemble permet de regrouper les unités de production de la pâtisserie et de la chocolaterie.

Ce projet a reçu l'avis favorable de la Mairie de Bruges.

En raison de la faible superficie constructible au sol de l'emprise cédée, à savoir 907 m² sur une surface totale de 3 245 m², la vente de ce terrain s'effectuera sur deux niveaux de prix :

- la partie constructible d'une superficie de 907 m² est cédée au prix de 60€ H.T le m²
- la partie non constructible d'une superficie de 2 338 m² est cédée au prix de 30€ H.T le m².

Le coût total de la cession s'élève en conséquence à 140 920.60€ T.T.C, dont 16 360.60€ de T.V.A.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (communiqué n°2010-075V2201 en date du 26 juillet 2010).

Afin de concrétiser l'engagement de la Société Pâtisserie Antoine, Monsieur Sébastien ANTOINE a signé une convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux le 8 octobre 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

VU Le Code de l'Urbanisme

VU Le Cahier des Charges de Cession des Terrains de la ZAC de Fieuzal, à Bruges

VU Le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n°2006/0535 du 21 juillet 2006

VU La convention signée par Monsieur Sébastien ANTOINE le 8 octobre 2010

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

En raison de la demande formulée par la Société Antoine Pâtisserie de s'implanter sur la ZAC Fieuzal et permettre à cette entreprise de reprendre son activité après le sinistre subi en novembre 2009, il est proposé la cession d'un terrain communautaire représentant environ 3 245 m².

DECIDE

Article 1 :

La cession d'un terrain d'environ 3 245 m² sis chemin de Bacchus, Ilot B de la ZAC de Fieuzal à Bruges, parcelles cadastrées AL 190p et AL 196, à la Société Pâtisserie Antoine ou à tout autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle, pour un montant T.T.C de 140 920.60€, le montant de la T.V.A sur marge s'élevant à 16 360.60€.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

Article 3 :

Le montant de la recette sera inscrit au budget de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 29 DÉCEMBRE 2010

M. JEAN-CHARLES BRON